



Organigramme valeur juridique ou pas

Par **Manon**, le **01/11/2016** à **18:35**

Bonjour,

J'ai été licencié pour motif économique car mon employeur dit que je suis le seul de ma catégorie. On m'a collé une étiquette de responsable sur la fiche de paie que je ne nie pas. Sur l'organigramme, j'appartiens au service compta client et je n'apparaît pas comme responsable. Tous les responsables sont 1 à 2 niveaux au dessus.

L'organigramme a-t-il une valeur juridique ? J'étais loin de penser que je formais une catégorie professionnelle à moi tout seul.

L'employeur peut-il à sa guise éclater des catégories pour éviter l'application des critères de licenciement. Oui mes collègues et moi faisons les mêmes tâches par contre j'avais un niveau de formation plus important.

Ma question porte vraiment sur l'organigramme, peut-il être pour moi un élément de défense.

Cordialement

Par **morobar**, le **01/11/2016** à **18:57**

Bonjour,

Tout document que vous obtenez licitement peut servir comme moyen de défense. C'est à l'appréciation du juge que de le retenir, de l'écarter ou de jauger de sa valeur véritable.